

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le mardi 9 février 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Léo Lelièvre, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Réal Roussy, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Sont absents :	MME	Murielle Couture, conseillère
	M.	Réjean Desbois, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Léo Lelièvre, maire

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire, ouvre à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2016-02-014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Présentation des candidates au poste de préfet
- 4- Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2016
- 5- Correspondance
- 6- Liste du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 7 Mandat ingénieur - Abri pour abrasif
- 8 Soumission camion 2016
- 9 Prévisions budgétaires 2015-2016 et états financiers 2014 de la R.I.G.D.S.A.
- 10 Location de la salle
- 11 Assurance octroi de contrat
- 12- Autres sujets : Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan Ltée - Facture d'eau quai côté ouest
Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan Ltée – Compteur d'eau quai côté ouest
Programmation de la TECQ 2014
Vente pour taxes 2016
Déneigement Route Rameau sans permission
- 13- Période de questions
- 14- Clôture de la session

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point autres sujets ouvert.

2016-02-015

PRÉSENTATION DES CANDIDATES AU POSTE DE PRÉFET

Madame Nadia Minassian s'est présentée aux membres du conseil municipal. Elle a expliqué le pourquoi elle se présentait au poste de préfet de la MRC du Rocher-Percé.

2016-02-016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2016

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 12 janvier 2016 tel que rédigé

2016-02-017

CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de janvier 2016.

DEMANDE DE DON – FABRIQUE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal donne 150\$ à la fabrique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé pour le financement des bulletins paroissiaux.

DEMANDE DE DON – ÉCOLE SECONDAIRE DU LITTORAL BOURSE D'ÉTUDE

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal donne 200\$ à l'École secondaire du Littoral de Grande-Rivière pour la remise d'une bourse à un étudiant de Sainte-Thérèse-de-Gaspé lors du bal des finissants.

2016-02-018

LISTE DES COMPTES DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET RAPPORT DES SALAIRES NETS

Le conseil municipal prend acte de la liste des comptes du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de janvier 2016.

2016-02-019

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de janvier 2016.

2016-02-020

MANDAT INGÉNIEUR – ABRI POUR ABRASIF

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à engager la firme d'ingénieur CIMA+ pour un montant de 1500 \$ afin d'évaluer financièrement 3 scénarios de conception du futur abri pour abrasif.

2016-02-021

SOUSSION CAMION 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de 4 fournisseurs pour l'achat d'un camion 4X4 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

Automobiles Mauger Ford Inc.	36 859.84 \$,
Boulay Dodge Chrysler Inc.	40 185.32 \$
Automobile Carmer (1990) Inc.	40 258.50 \$
E.P.Poirier Limitée	43 740.00 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Automobile Mauger Ford Inc. au montant de 36 859.84 \$.

QUE le financement du camion 2016 se fera de la façon suivante : 33 000\$ par le fonds de roulement et le solde par le surplus.

QUE le directeur général soit autorisé à acheter des roues, des pneus d'hiver et à faire modifier le différentiel existant du camion pour un différentiel auto électronique. Ces dépenses seront financées à même le surplus.

2016-02-022

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015-2016 ET ÉTATS FINANCIERS DE LA R.I.G.D.S.A.

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Anses (R.I.G.D.S.A.) a déposé ses prévisions budgétaires 2015 et 2016 ainsi que son rapport financier 2014.

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2015 et 2016 de la régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Anses (R.I.G.D.S.A.) et s'engage à verser, sa quote-part 2015 fixée à 11 140 \$ et celle 2016 à 1 392\$.

2016-02-023

LOCATION DE SALLE

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal ne loue plus la salle municipale pour des activités récréatives (Souper, fête etc.)

2016-02-024

ASSURANCE OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Murray Charest et Ross Inc. pour la couverture en assurance de l'octroi de contrat avec une limite de 1 million de dollars pour une prime de 558 \$ plus taxes.

QUE le montant nécessaire pour payer la dépense ci-haut mentionnée sera pris à même le poste budgétaire suivant 02 451 20 951.

2016-02-025

LELIÈVRE, LELIÈVRE ET LEMOIGNAN LTÉE – FACTURE D’EAU QUAI OUEST

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan Ltée conteste la facture d’eau qu’elle a reçu pour desservir le quai côté ouest ;

CONSIDÉRANT QUE la consommation 2015 est trois fois plus élevée que celle de 2014 et qu’il y a une fuite sur le réseau qui alimente le quai ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan Ltée n’a pas d’accès au compteur d’eau et qu’elle a su seulement à la fin de la saison qu’il y avait une fuite sur le réseau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de réduire la facture de Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan Ltée de la façon suivante : la compagnie payera la même consommation que l’an passé soit 10 617 mètres cubes plus la moitié de l’écart entre la consommation 2015 et 2014 soit 14 642 mètres cubes.

2016-02-026

LELIÈVRE, LELIÈVRE ET LEMOIGNAN LTÉE – COMPTEUR D’EAU QUAI OUEST

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan Ltée ne veut plus être responsable du compteur d’eau du quai côté ouest ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité avise le Comité de l’administration portuaire que la compagnie Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan Ltée ne veut plus être responsable du compteur d’eau du quai côté ouest.

QUE la Municipalité demande au Comité de l’administration portuaire s’il veut prendre la responsabilité du compteur d’eau sinon cette partie du quai ne sera plus alimentée en eau par la Municipalité.

2016-02-027

PROGRAMMATION DE LA TECQ 2014

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Réal Roussy et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE la municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2016-02-028

VENTE POUR TAXES 2016

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal ne met pas en vente pour taxe le propriétaire du numéro de matricule 0864 45 3080, si le directeur général ne peut le rejoindre avant la date finale pour transmettre à la MRC du Rocher-Percé la liste des propriétés mis en vente pour taxes.

2016-02-029

DÉNEIGEMENT ROUTE RAMEAU SANS PERMISSION

CONSIDÉRANT QUE des personnes déneigent la route Rameau malgré que la Municipalité a installé une pancarte mentionnant que la route est non entretenue l'hiver ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande aux agents de la Sûreté du Québec d'aviser les personnes qui déneigent la route Rameau de cesser cette activité.

QUE malgré les avertissements, si le déneigement de la route continue, le conseil municipal ordonne la fermeture physique de la route Rameau avec de la neige ou tout autre moyen.

QUE le conseil municipal vérifie auprès de son assureur si notre police d'assurance responsabilité s'applique si la Municipalité tolère le déneigement de la route Rameau sans autorisation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19.57 heures et elle s'est terminée à 19.59 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2016-02-030

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Réal Roussy à 20 heures.

Léo Lelièvre, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Léo Lelièvre maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »